

# TRAME VERTE ET SCOT : CANTONS DE HUNINGUE ET SIERENTZ

75

JUILLET 2012

↖ ↗ ↘ ↙ ↕ ↔ ↠ ↡ ↢ ↣ ↤ ↥ ↦ ↧ ↨ ↩ ↪ ↫ ↬ ↭ ↮ ↯ ↰ ↱ ↲ ↳ ↴ ↵ ↶ ↷ ↸ ↹ ↺ ↻ ↼ ↽ ↾ ↿ ↺ ↻ ↼ ↽ ↾ ↿ TERRITOIRE - PAYSAGE



Vieux-Rhin, photo : Kembs / Région Alsace

Afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la trame verte et bleue « Révéler le territoire par le paysage », une série de notes a été réalisée en 2010 sur l'approche des SCoT du Bas-Rhin concernant la préservation des continuités écologiques.

En 2012, des travaux sur les SCoT Haut-Rhinois permettent de compléter ce travail afin de permettre une vision régionale.

Cette analyse est réalisée selon quatre angles pour chacune des pièces du document :

- Protection de l'armature écologique majeure : protection des grands

réservoirs de biodiversité et restauration des corridors majeurs de circulation des espèces, préservation des noyaux d'espèces les plus sensibles.

- Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles : restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole et urbain (nature en ville).
- Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité : optimisation de la consommation foncière et limitation de l'étalement urbain.
- Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire.

# Protection de l'armature écologique majeure

## État initial de l'environnement

La description des habitats établie dans l'État initial de l'environnement (EIE) permet d'appréhender la diversité végétale et animale du territoire. Chaque milieu abrite une biodiversité remarquable et ordinaire et représente des enjeux de préservation pour un cortège d'espèces caractéristiques (voir la cartographie des habitats).

S'appuyant sur la trame verte régionale et sur un bilan de la biodiversité locale, l'État initial de l'environnement propose une caractérisation de la trame verte et bleue en décrivant et hiérarchisant des réservoirs biologiques et des corridors. Cette démonstration est établie en faisant état de leur conservation et de leur fonctionnalité.

Ainsi, seul le corridor Schlossermoos Buchwald au nord du territoire possède encore une fonctionnalité importante. Le reste du territoire est hautement soumis au phénomène de fragmentation et les corridors mis en évidence doivent être restaurés pour rétablir leur perméabilité.



## Projet de territoire

Le Schéma vise à construire un réseau écologique fonctionnel à l'échelle du territoire.

Dans ce but, les réservoirs biologiques sont préservés :

- les sites naturels majeurs sont strictement protégés (Petite Camargue, forêt de la Hardt...);
- les vergers de haute tige, les bosquets, les saules bordant les fossés, les pelouses sèches des premiers reliefs du Jura (...) sont autant de milieux qui abritent une biodiversité plus « ordinaire » et assurent la fonctionnalité du réseau écologique. En ce sens, ces habitats sont à préserver.

La circulation des espèces entre ces réservoirs est assurée par les corridors écologiques.

Deux corridors majeurs sont identifiés sur le territoire et présentent une importance majeure : le Rhin et les boisements reliant le Jura aux Vosges.

D'autres corridors locaux sont également cités.

La fonctionnalité de ces corridors ne devra pas être altérée et, au contraire, leur amélioration est recherchée, notamment au niveau du franchissement des infrastructures linéaires (voie ferrée Mulhouse-Bâle, A35).

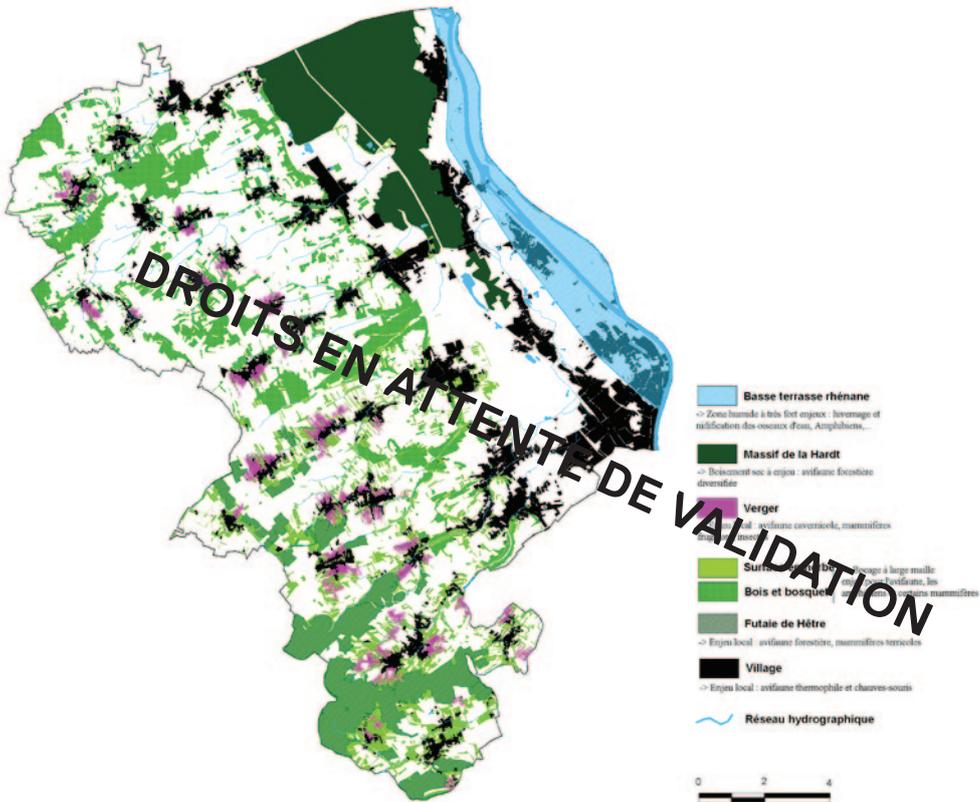
De la même façon, la composante bleue du réseau écologique (rivières, zones humides, fossés...) sera préservée, en assurant la continuité hydraulique et biologique des cours d'eau jusque dans la traversée des agglomérations.

Les extensions urbaines dans le périmètre des corridors seront découragées.

En outre, toute nouvelle construction (urbanisation, infrastructure) devra assurer une transparence écologique en créant le nécessaire pour assurer le passage de la faune (couloirs plantés, alignement d'arbres, aménagement des infrastructures de transport).

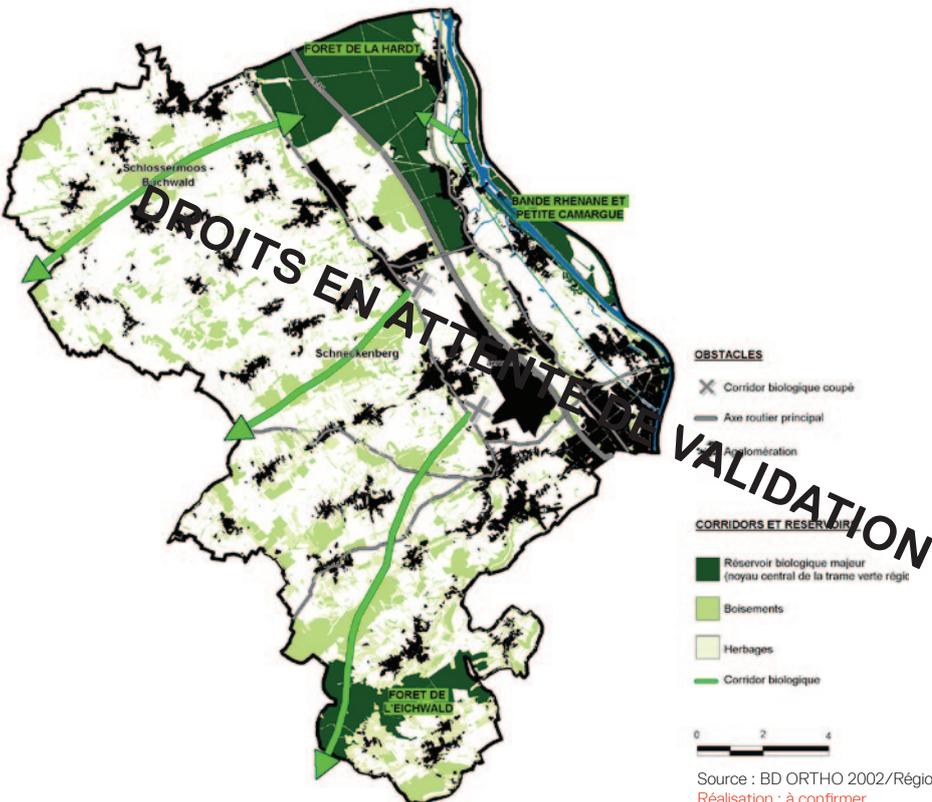


HABITATS NATURELS ET ENJEUX POUR LA BIODIVERSITÉ - Extrait de l'EIE



Source : BD ORTHO 2002/gerplan, juin 2008  
 Réalisation : à confirmer

FONCTIONNEMENT DE L'ARMATURE ÉCOLOGIQUE - Extrait de l'EIE



Source : BD ORTHO 2002/Région Alsace, juin 2008  
 Réalisation : à confirmer



# Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles



## État initial de l'environnement

La compatibilité avec les documents cadres sur l'eau (SDAGE, SAGE) suppose le respect des zones humides remarquables et zones inondables, y limitant, voire y interdisant toute artificialisation. Des boisements et des prairies humides sont ainsi concernés et préservés dans leur rôle d'habitat et d'espace-relais pour la faune et la flore.



## Projet de territoire

En complément des mesures « réservées » à la biodiversité, le fonctionnement écologique du territoire peut être préservé à travers une série d'objectifs transversaux en :

- confirmant l'inconstructibilité des zones humides identifiées,
- respectant des ceintures vertes autour des agglomérations qui peuvent être le support de plusieurs usages (qualité paysagère, récréation, écologie),
- privilégiant les jardins publics et privés au sein de l'espace urbain, jouant aussi le rôle de poumon vert,
- interdisant les remblais et déblais des cours d'eau et fossés,
- limitant au maximum les interventions sur le chevelu hydrographique, en respectant le fonctionnement hydrologique et la qualité des milieux.

# Préservation des ressources

## État initial de l'environnement

Entre 1956 et 2006, l'artificialisation des sols a connu une augmentation importante, passant de 1 100 ha à 2 420 hectares urbanisés. Une grande part de l'urbanisation s'est concentrée sur l'axe rhénan. Le reste s'est localisé le long des axes de communication existants. Cette morphologie a renforcé le phénomène de fragmentation, créant un caractère de barrière infranchissable pour la faune, notamment dans la vallée rhénane.

Dans l'Etat initial de l'environnement, un potentiel de densification a été calculé pour chaque enveloppe urbaine, montrant qu'en moyenne, il existe 16 % de surfaces non bâties au sein des enveloppes urbaines actuelles. Ainsi, ces « dents creuses » et les possibilités de renouvellement urbain offrent au territoire une perspective de maîtrise de l'étalement urbain.

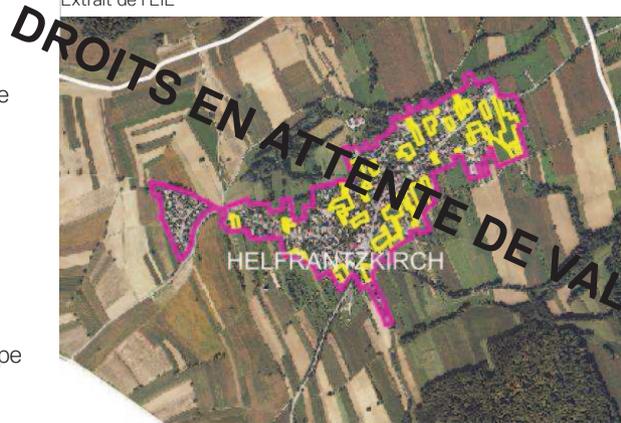
## Projet de territoire

L'étalement urbain se réalise au détriment des espaces agricoles et des milieux naturels, entraînant une perte d'habitats et une augmentation de la fragmentation des milieux. C'est pourquoi, la préservation des terres agricoles à fort potentiel agronomique et des terres maraîchères en entrée de villes est un enjeu important du SCoT et préserve des zones de respiration entre les espaces urbains.

De plus, dans le périmètre urbain, la priorité est donnée au comblement des « dents creuses » (friches urbaines et espaces déjà constructibles), ainsi qu'à la densification de l'habitat déjà existant. 30 % de logements supplémentaires seront ainsi produits dans l'enveloppe urbaine actuelle.

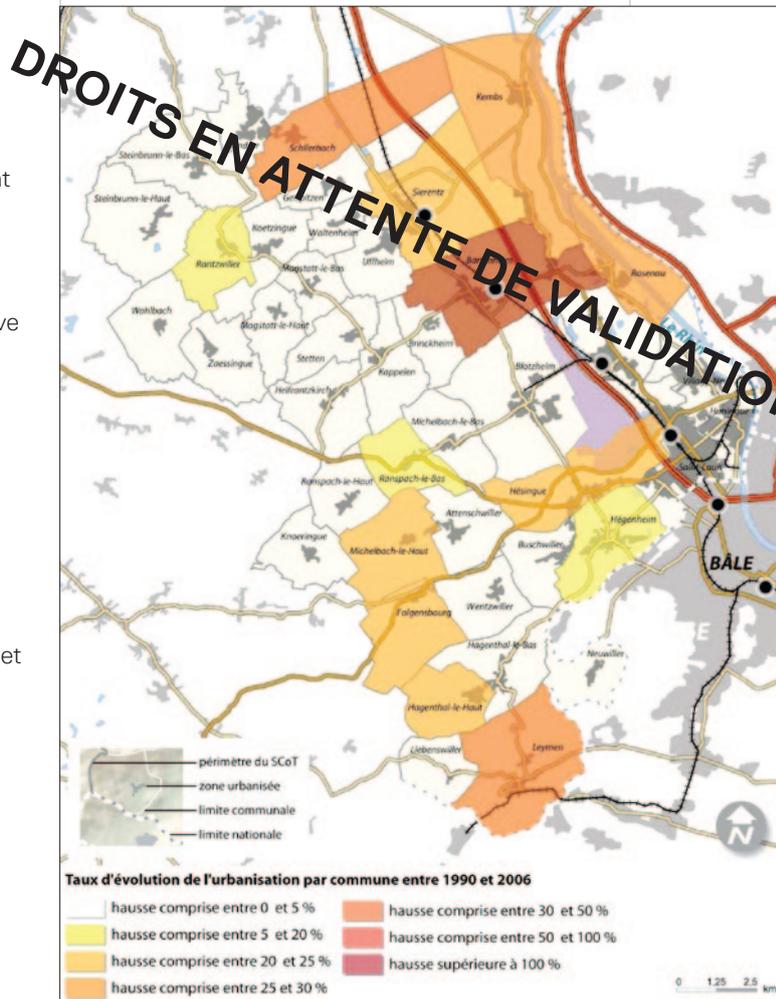
Cette approche conforte le fonctionnement en unités urbaines groupées, améliorant l'identité de chaque site et préservant les espaces agricoles et naturels de l'artificialisation.

DENTS CREUSES SUR LA COMMUNE DE HELFRANTZKIRCH  
Extrait de l'EIE



Source et réalisation : à confirmer

ÉVOLUTION DES SURFACES URBANISÉES  
(DE PLUS DE 1 HA) ENTRE 1990 ET 2006 - Extrait de l'EIE



Sources : CORINE LAND COVER 2006, BD CARTO, IGN, Paris ; données SRTM V2, avril 2010  
Réalisation : à confirmer

# Protection et valorisation des paysages

## État initial de l'environnement

Cette partie dresse un état de l'évolution historique et des caractéristiques paysagères pour chacune des cinq unités : Basse plaine rhénane, Haute terrasse, Sundgau oriental, Vallon de Steinbrunn et Jura sundgavien.

Cette analyse permet de conclure sur la nécessité de protéger les lignes de crêtes et les balcons naturels ainsi que la volonté de conserver une forme urbaine groupée et économe en espaces.

## PADD et DOG

Le Schéma met en lumière les volontés de conserver un paysage de qualité, qui laisse une part importante aux espaces naturels et semi-naturels.

Dans cette perspective, les alignements d'arbres le long des voies de circulation, les corridors végétaux le long des cours d'eau et fossés ou encore les vergers sur les coteaux sont autant d'éléments à préserver et à valoriser pour le maintien de la qualité du paysage sur le territoire.

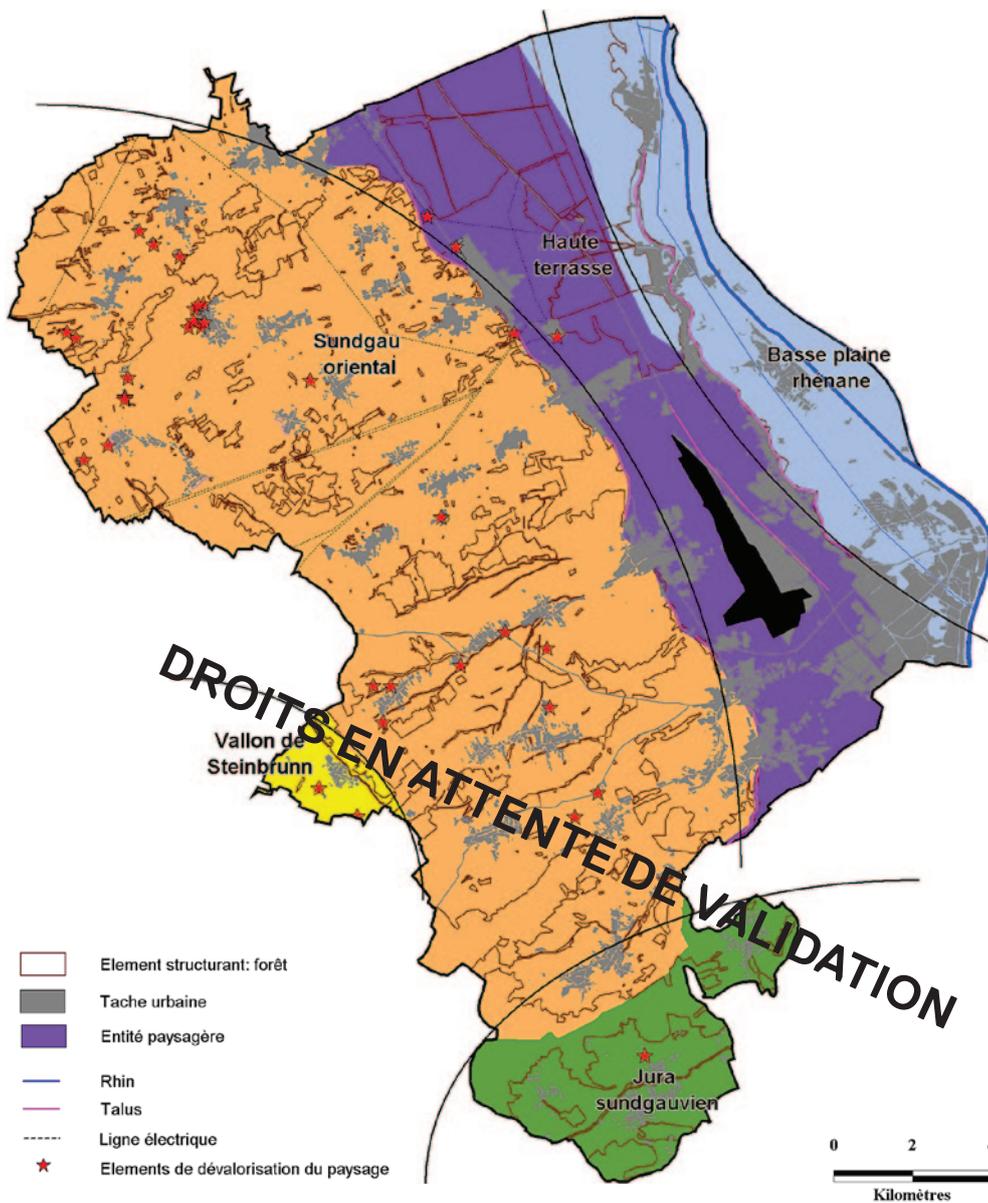
De plus, les futurs aménagements devront tenir compte de la topographie en évitant d'urbaniser les parties hautes du relief et en limitant l'implantation de bâtiments isolés dans les espaces naturels et agricoles.

En particulier, le talus sundgavien devra être préservé de l'urbanisation. Il est indiqué que « cette ligne marque la césure entre la plaine rhénane et les collines plus à l'ouest et joue un rôle structurant dans le paysage du territoire ».





LA TRAME PAYSAGÈRE : ENTRE ÉCOLOGIE ET SOCIÉTÉ - Extrait de l'EIE



Sources : IGN, Scan25, avril 2009  
Réalisation : à confirmer



# Synthèse

La trame verte et bleue est traduite dans le SCoT Cantons de Huningue et Sierentz à travers quatre composantes :

- **Protection de l'armature écologique majeure** : les enjeux de biodiversité sont énoncés pour chaque habitat et traduits dans un Schéma d'armature écologique.
- **Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles** : la préservation de la ressource en eau permet d'améliorer la qualité écologique de la trame bleue.

- 
- **Préservation des ressources, notamment du sol, support de la biodiversité** : l'urbanisation future a pour ambition de valoriser la densification des enveloppes urbaines actuelles.
  - **Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire** : la préservation des points d'appels paysagers de l'urbanisation et la présence du végétal dans les réflexions d'aménagements sont autant de mesures favorables à une amélioration du cadre de vie et de la transparence écologique.



L'Agence  
de Développement  
et d'Urbanisme  
de l'Agglomération  
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**  
Equipe projet : **Anais Gsell-Epailly (chef de projet), Valentine Ruff**  
Photo : **Jean Isenmann** - Mise en page : **Sophie Monnin**  
© ADEUS - Numéro ISSN : 2109-0149  
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS [www.adeus.org](http://www.adeus.org)